

REUNION DU BUREAU
JEUDI 20 NOVEMBRE 2014 - 18 heures
Salle plénière VVA

Etaient présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. Elisabeth ALBERT-CUISSET – Jean-Sébastien LALOY - Michel AURAMBOUT - Joseph GAILLARD – Joseph KUCHNA - Jean-Marc GERMANANGUE - Raymond MAZAL - Frédéric AGUILERA – André-Gilbert CROUZIER - Alain DUMONT - Franck GONZALES – Patrick MONTAGNER - Isabelle DELUNEL – Olivier ROYER - Vice-Présidents.

Mmes et MM. Bernard AGUIAR – Jean-Pierre BLANC – Pierre BONNET – Christine BOUARD – Christian CATARD - Carole FAYOLLE – Michel GUYOT – Gabriel MAQUIN - Gérard MARSONI – Marilyne MORGAND – Carine PAGLIA, Membres.

Etaient excusés :

Mme Annie CORNE et M. Jérôme JOANNET, Membres.

Assistaient également à la réunion :

. Maires des communes :

M. Léopold NUNEZ, Maire de Creuzier-le-Neuf – M. Raymond POURCHON, Maire de Serbannes

. Services VVA :

M. Yvonic RAMIS, Directeur Général des Services – Mme Isabelle TERRASSE, Directeur Général Adjoint - M. Stéphane PANIN, Directeur Général Adjoint – M. Grégory BUISSON, Pôle Technique et Ingénierie Locale – M. Sandro CARLETTI, Direction des Mobilités Durables – Mme Béatrice JERBILLET, Secrétariat Général.

* * *

M. le Président remercie les membres présents et porte à la connaissance des membres l'ordre du jour du Bureau :

- Ferroviaire : présentation du projet POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon)
- Routier : point d'infos sur les contournements routiers de l'agglomération
- Demande de co-financement des travaux de réhabilitation du centre de secours de Vichy-Rhue
- Point sur les chantiers d'insertion
- Calendrier des réunions

► **Infrastructures**

▪ **Ferroviaire : présentation du projet POCL**

Plusieurs réunions ayant eu lieu sur le sujet et afin que chacun ait connaissance des informations nouvelles, **M. le Président** cède la parole à **M. Carletti** qui, à l'appui d'un power-point joint en annexe, procède à un récapitulatif de l'état d'avancement du projet POCL en rappelant l'origine du projet, ses étapes et ses objectifs :

- rapprocher Clermont-Ferrand à Paris en moins de 2 h,
- relier Orléans au réseau LGV,
- améliorer la desserte des villes du grand centre de la France

Afin de sécuriser la Ligne à Grande Vitesse (LGV1) Paris/Lyon qui arrive à saturation, l'Etat a missionné RFF pour trouver une solution de doublement de cet axe Paris/Lyon via le centre de la France ce qui a donné naissance au projet POCL.

A la suite du débat public de 2012, 2 scénarios ont été retenus : les scénarios Ouest et Médian.

Mi 2012, la commission nationale du débat public a rendu son rapport dont il faut retenir :

- l'opportunité du projet POCL est avérée,
- le projet passe aux étapes suivantes sur la base des 2 scénarios Ouest et Médian,
- du débat public est né un 4^{ème} pilier : POCL doit répondre de façon performante et pertinente à la liaison Clermont/Lyon

La concertation et les études préalables étant terminées, un comité de pilotage (Etat, RFF, les régions et collectivités concernées) se réunira en début d'année 2015 sous la présidence de **M. Fuzeau**, Préfet de la Région Auvergne, coordinateur du projet POCL au plan national afin de choisir le scénario final qui fera l'objet d'une nouvelle phase d'étude préparant l'Enquête d'Utilité Publique (Loi sur l'eau, protection des milieux...).

La « commission 21 » réunie en 2013 a annoncé que ce projet POCL ne faisait pas partie des projets prioritaires présentés au plan national par M. DURON et l'a positionné à l'horizon 2030.

A l'issue de cette présentation, **M. le Président** remercie **M. Carletti** et souligne 2 signaux contradictoires :

- d'une part, le rapport négatif de la Cour des Comptes sur les lignes à grande vitesse, rapport qui a coïncidé avec l'accident de Brétigny qui remet en question les investissements programmés dans toutes les gares (accessibilité par ascenseurs) au bénéfice d'une sécurisation globale et nationale du réseau
- d'autre part, un signal positif quant à l'engagement du président de la commission européenne proposant aux états membres d'établir un projet d'investissement européen de 300 milliards d'euros sur de grandes infrastructures.

S'il est possible d'intégrer POCL à cette enveloppe, alors le projet POCL pourrait remonter en tête de liste et cela grâce à l'engagement de chacun et au consensus sur le scénario Ouest entre les Conseils généraux, régionaux, des communautés d'agglomération et des communes mais aussi du fait de la saturation de la ligne Paris/Lyon (argument majeur par rapport aux autres projets).

Toutefois, il fait part de sa préoccupation car cet accord est actuellement « fragilisé ». En février 2015 une décision définitive sur le tracé sera prise par le Préfet de Région et le tracé ayant recueilli le consensus des élus n'est pas celui que préférerait RFF.

Les positions de certains territoires, notamment celle de la Région Auvergne, ont changé et cette position nouvelle, remet en cause le consensus. Si d'ici février prochain un consensus n'est pas de nouveau trouvé, le projet risque d'être rétrogradé.

Une réunion est prévue le 13 décembre prochain convoquée par M. le Sénateur **Pointereau**, président de l'association TGV Grand Centre Auvergne.

M. Guyot et **Germanangue** indiquent que lors de l'Assemblée Générale de l'Association TGV Grand Centre Auvergne du 31 octobre 2014 ils ont constaté une très forte majorité pour le scénario Ouest.

▪ **Routier : point d'infos sur les contournements routiers de l'agglomération**

M. Montagner, Vice-Président délégué aux voiries communautaires/liaisons routières, présente, à l'aide d'un powerpoint joint en annexe, l'état d'avancement des 7 projets routiers sur l'agglomération.

► **l'A719** : lors de la journée portes ouvertes du 12 octobre dernier il a été l'occasion de constater que le projet s'intègre bien dans l'environnement. Les travaux sont quasi-terminés et la mise en service serait avancée en début d'année 2015 voire fin d'année 2014.

► **le CSO (Contournement Sud Ouest)** : les travaux ont été retardés de 2 ans à la suite d'un recours de la FRANE mais ont redémarré depuis et devraient être achevés fin 2015 – début 2016.

► **le CNO (Contournement Nord Ouest)** : opération non engagée à ce jour, la concertation est achevée depuis fin 2013.

M. Montagner relate la réunion qui s'est déroulée le 17 octobre dernier, en présence de M. Malhuret, en Préfecture de Région lors de laquelle il a présenté les différents dossiers tout en faisant l'historique du dossier CNO, en pourparler depuis 30 ans, pour l'informer du nouveau contexte politique et lui indiquer que l'agglomération ne voyait plus de raison que l'Etat ne tienne pas son engagement de réaliser ce contournement.

Il rappelle qu'avant la création de la Communauté d'agglomération, le SIEP, Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation avait déjà travaillé sur différents tracés. Lors de la création de la communauté d'agglomération, ce schéma directeur, approuvé en 2001, a été modifié et des maîtrises d'ouvrages ont été décidées. Au départ, les dossiers contournements étaient sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, qui a fait une économie de 100 M€ en concédant l'A 719 et 75 M€ pour le CSO pris en charge par le Conseil Général de l'Allier. Actuellement seuls le CNO et le Contournement de Billy restent à la charge de l'Etat qui n'a quasiment rien investi.

A la suite de la période de concertation fin 2013, la DREAL a relevé l'absence de consensus entre élus sur un tracé, et justifie ainsi la suspension des études. M. Montagner et Mme Albert-Cuisset ont donc réuni les maires de communes concernées pour leur indiquer la nécessité de trouver un consensus afin de faire une proposition à l'Etat. M. Montagner rappelle également qu'en 2003, VVA a validé la variante intermédiaire C présentant le meilleur compromis entre impact environnemental et caractéristiques techniques mais l'enquête publique n'a pas été lancée. Cette variante a ensuite été abandonnée en raison des nouvelles réglementations environnementales.

Le 30 octobre dernier, VVA a présenté un plan à la DREAL qui a pris en considération les demandes des communes de Vendat, Charmeil, Espinasse-Vozelle et St-Rémy-en-Rollat, à savoir :

- suivre la variante Gros Bois
- le raccordement de la route de Vendat par un échangeur plutôt qu'un giratoire.
- le déplacement du dernier giratoire pour être au plus près de la cristallière
- la traversée du Bois Perret

Or, sur cette dernière demande, la DREAL a précisé que la législation environnementale en vigueur ne permettrait très probablement pas de traverser le Bois Perret.

Le dossier est sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour un coût estimé entre 58 et 68 M€.

Afin de permettre de poursuivre les études préalables qui sont terminées à 90 %, de poursuivre le projet et de l'inscrire au prochain contrat de plan Etat/Région, le Préfet de Région a été saisi. La décision sera rendue le 15 décembre prochain toutefois, il reste pessimiste quant à l'inscription au CPER.

Mme Albert-Cuisset informe que le Président du Conseil Général de l'Allier est très inquiet du fait que le Préfet de Région n'ait pas fait remonter les informations au ministère concernant ce projet. VVA se doit d'être porteur de ce projet et souhaite la réalisation de ce contournement. Ce projet porté par l'Etat sera reporté de quelques années le temps d'obtenir un consensus sur le tracé.

► **la desserte Nord de l'agglomération** : ce tracé est inscrit dans le schéma directeur de l'agglomération mais ne figurera pas au prochain CPER et ne se réalisera donc pas dans les prochaines années.

► **le contournement de Creuzier-le-Vieux et Creuzier-le-Neuf** : les études préalables viennent de démarrer. Une délibération de la commune de Creuzier le Neuf approuvant le tracé vient d'être prise. Toutefois, il semble qu'une association nouvelle soit contre le projet. La commune de Creuzier-le-Vieux est elle aussi favorable à ce projet.

► **la traversée de Billy** : afin de supprimer le trafic de transit au pied du château et afin d'améliorer la sécurité des riverains, un nouveau plan de circulation a été proposé : mettre à double sens de circulation la voie communale et la voie départementale. Cette modification du plan de circulation, nécessite un aménagement des voiries existantes. Afin que ce projet soit inscrit au prochain CPER, le Préfet de Région en a été officiellement saisi. La réalisation de ce projet est impérative pour permettre à la commune son développement notamment touristique.

M. Blanc souligne l'importance de présenter ce projet afin de sécuriser le bourg, pour le développement du tourisme et relancer la vie économique. La commune étant propriétaire d'une partie bordant la voie communale, elle est en cours de négociation pour l'acquisition d'une propriété longeant la départementale afin d'élargir la route.

Mme Albert-Cuisset informe les membres du bureau que ce projet sera très vraisemblablement financé par le ministère et retenu au CPER.

► **la tranche n° 2 de l'avenue de la Liberté à cusset** :

Un étude géotechnique a été commandée en octobre dernier et un appel d'offres lancé mi-novembre. La CAO du 2 décembre fera le choix du maître d'œuvre et les études commenceront début 2015.

M. le Président remercie **M. Montagner** pour cette présentation et ouvre le débat :

M. Ramis indique qu'à l'issue de la rencontre du 17 octobre dernier avec le préfet de région lors de laquelle ont été présentés les principaux projets structurants de l'agglomération, un courrier lui a été adressé l'alertant sur les projets structurants du territoire et particulièrement sur le volet voirie, mais également sur les projets Montpertuis, et l'acquisition du Domaine Thermal. Pour le projet de la traversée de Billy, a été soulignée la nécessité d'intégrer celui-ci au titre du CPER ainsi que le CNO.

M. Malhuret précise aux membres du bureau qu'il a eu connaissance d'une rencontre entre **M. Dufrègne** et **M. Vidalies** du Ministère des transports et est étonné que les informations n'aient pas été transmises par la DREAL lors de la rencontre ministérielle. Il indique qu'à l'issue de cet entretien, il lui a été rapporté que l'inscription du projet de CNO de l'agglomération était compromise en raison de l'absence de consensus entre les communes concernées. Or, lors d'une rencontre avec la DREAL en octobre 2014 il a été proposé un tracé alternatif faisant consensus, mais la DREAL a indiqué ses réticences d'un point de vue écologique. **M. Malhuret** ajoute que ce nouveau contexte (consensus local) a été indiqué au Préfet de Région y compris par courrier.

Par ailleurs, concernant la reconversion de la friche industrielle de Montpertuis Palazol et à la suite de son entretien avec les porteurs du projet Ethanol de Michelin, qui ont montré une grande détermination, il a confirmé l'intérêt de VVA pour celui-ci. L'absence de liaison du site à l'autoroute A 719 par le contournement serait très préjudiciable pour les porteurs de projets.

Mme Albert-Cuisset souligne qu'il est nécessaire de l'indiquer dans le courrier adressé au Ministre dans la mesure où il n'a pas connaissance de la zone de Montpertuis.

→ Un courrier sera transmis au ministère afin de compléter ses informations et l'informer de la nécessité de maintenir l'inscription dans le prochain CPER de ce projet CNO et que VVA est prête à avancer sur les aspects écologiques.

M. Ramis souligne que l'ancien ministre du redressement productif avait connaissance du dossier de Montpertuis et que les services de l'Etat ont pleine connaissance de l'importance du CNO pour Montpertuis. Les services de l'Etat au plan régional ont aussi connaissance très précise du dossier et auraient dû le faire remonter au Ministre des Transports.

Pour répondre à la question de **M. Nunez** sur le possible soutien de VVA au projet de Contournement de Creuzier le Neuf et Creuzier le Vieux, **Mme Albert-Cuisset** répond qu'il sera très difficile d'apporter le soutien à ce projet tant que le Contournement Nord Ouest n'existe pas.

M. Malhuret rappelle que la position favorable de VVA a été annoncée et que l'Etat doit tenir ses engagements et inscrire au prochain CPER des crédits permettant la poursuite des études pour le CNO.

► Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

▪ Demande de co-financement des travaux de réhabilitation du centre de secours de Vichy-Rhue

M. le Président fait part d'un courrier du SDIS demandant la réhabilitation notamment au niveau de l'unité de vie, des abords et VRD, du centre de secours principal de Vichy.

La collectivité étant propriétaire des murs, le schéma départemental prévoit sa participation à hauteur de 25 % du montant H.T. de l'opération estimée à 127 000 € sur un total de 506 230 € HT. Il rappelle qu'en 1997 au moment où les équipements de secours des municipalités ont été transférés vers le SDIS, la caserne a été construite par le District et mise à disposition du SDIS avec comme contrepartie l'entretien intégralement assuré par le SDIS.

M. le Président propose de négocier avec le SDIS et d'en savoir davantage sur cette demande. Les dépenses du SDIS augmentent chaque année mais les collectivités se sentent obligées de répondre favorablement car on agite à chaque fois l'argument de la réduction des risques.

M. Ramis rappelle que VVA verse chaque année 3 M€ au SDIS, l'une des plus importantes dépenses de fonctionnement obligatoire. Lors de la rencontre du 13 octobre dernier au SDIS en présence de Mme Voitellier, il leur a été signifié que le contexte budgétaire des EPCI ne permettra plus à l'avenir de répondre aux évolutions à la hausse de cette contribution. Le co-financement souhaité actuellement ne concerne que la zone B et le SDIS comporte 3 zones, à savoir l'unité de vie pour 610 513 € TTC.

Pour répondre à l'interrogation de **M. Gaillard** sur l'importance du coût des travaux par rapport à la nature des travaux programmés, **M. Ramis** indique que le SDIS applique les règles de sécurité ce qui génère des coûts élevés. Une demande d'approfondissement des ratios au m² peut être effectuée auprès du SDIS.

M. Maquin fait remarquer qu'il s'agit d'une unité de vie qui a seulement 16 ans et était toute neuve alors que le bâtiment était une récupération.

Mme Albert-Cuisset se demande si cela peut être fait sur plusieurs exercices. **M. Ramis** répond que la demande du SDIS correspond uniquement à une phase B sur un ensemble de 3 phases.

M. Aguilera se dit inquiet quant au projet d'investissement et souhaite que VVA ait une position consensuelle sur ce sujet sensible et également une position ferme, VVA étant le 2^{ème} contributeur après le Conseil Général, il faut que le SDIS maîtrise ses dépenses de fonctionnement.

* * *

• Questions diverses

→ **Mme Delunel** informe que VVA conduit depuis début juin 2014 un chantier d'insertion qui a été confié à l'association « Avenir Insertion » pour un an dans le cadre d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle reconductible annuellement jusqu'en 2017. Cette action s'appuie à la fois sur la réalisation de travaux sur le petit patrimoine communal et communautaire et sur la réhabilitation de logements sociaux en partenariat avec des bailleurs sociaux. Après en avoir informé les communes, 14 d'entre elles ont répondu vouloir bénéficier de chantiers d'insertion et après avoir établi un planning toutes les demandes seront satisfaites.

→ **M. le Président** informe qu'en raison des échéances du projet d'agglomération et du pacte fiscal et financier, le calendrier des réunions est extrêmement chargé c'est pourquoi certaines réunions n'auront pas lieu dans le délai initialement prévu. Le schéma global de mutualisation ne sera donc pas prêt à être validé lors d'un prochain bureau communautaire de décembre. Lors du Bureau du 27 novembre sera donc évoqué le point le plus urgent qu'est l'instruction du droit des sols. Les autres thématiques seront examinées début janvier 2015.

Le calendrier des Conseils et des Bureaux sera transmis par mail.

→ **M. Aguilera** fait part d'une participation d'un très grand nombre des maires et élus lors des réunions de restitution des ateliers sur la mutualisation. Afin d'avoir une vision d'ensemble et de finaliser les orientations du schéma de mutualisation, qui seront présentées en janvier 2015, 4 réunions de travail avec les maires sont prévues sur les sujets examinés par les ateliers techniques (cf. annexe).

M. Ramis informe qu'en cas d'impossibilité les maires peuvent se rendre à une réunion autre que celle concernée par son secteur mais qu'il est nécessaire de faire part de l'information à VVA en amont.

* * *

Fin de la réunion à 19 h 45.